

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 2 avril 2024 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2024-04-228

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Martin Lajeunesse, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-04-229

Autorisation de signature – entente « Contrat – Maquette » dans le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture des bâtiments liée à la réalisation du nouveau complexe aquatique

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 5 février 2024, adoptait la résolution n° 2024-02-074, afin d'autoriser M. Pascal Vertefeuille, ing., gestionnaire de projets - division gestion des actifs immobiliers du Service du génie, à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, une entente à intervenir entre la Ville de Sorel-Tracy et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture des bâtiments, dans le cadre de la réalisation du nouveau complexe aquatique à la place des Loisirs,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture des bâtiments liée à la réalisation du nouveau complexe aquatique à la place des Loisirs, trois artistes ont été retenus afin de concevoir et de reproduire, sous forme de maquette, une œuvre d'art pouvant être incorporée ou insérée à la construction dudit complexe aquatique,

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par Mme Dominique Ouellet :

QUE le conseil autorise M. Pascal Vertefeuille, ing., gestionnaire de projets - division gestion des actifs immobiliers du Service du génie, à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, l'entente « Contrat – Maquette » avec les trois artistes retenus, soit Mme Marianne Chevalier, Mme Shelley Miller et M. Sébastien Worsnip, constituant le Contrat entre les artistes invité.es en concours et la Ville de Sorel-Tracy et définissant les conditions liées à la réalisation d'une maquette, le tout incluant les honoraires de conception et de présentation de la proposition artistique,

QUE les dépenses liées à la réalisation de ces ententes soient financées à même l'excédent accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-04-230

Adoption du premier projet de règlement n° 2578 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 afin d'inclure des dispositions particulières pour les zones H-01-40 et H-01-250, de modifier la grille des spécifications pour ces zones de manière à permettre la construction d'une habitation de 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin, de permettre l'agrandissement des habitations du 3020 et 3030, boulevard de Tracy, et d'apporter un ajustement à l'article 409 de ce règlement »

CONSIDÉRANT qu'il est devenu opportun de modifier le Règlement de zonage n° 2222 afin d'inclure des dispositions particulières pour les zones H-01-40 et H-01-250, de modifier la grille des spécifications pour ces zones de manière à permettre la construction d'une habitation de 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin, de permettre l'agrandissement des habitations du 3020 et 3030, boulevard de Tracy, et d'apporter un ajustement à l'article 409 de ce règlement,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le premier projet de règlement n° 2578 soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'une assemblée de consultation publique soit tenue par ce conseil le 22 avril 2024 à compter de 18 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-04-231

Adoption du projet de règlement n° 2579 « Concernant une modification au Règlement de lotissement n° 2223 afin d'ajouter l'article 45.0.2 établissant des dispositions particulières pour la zone H-01-40 dans le but de permettre la construction d'une habitation de type familial comprenant 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin »

CONSIDÉRANT qu'il est devenu opportun de modifier le Règlement de lotissement n° 2223 afin d'ajouter l'article 45.0.2 établissant des dispositions particulières pour la zone H-01-40 dans le but de permettre la construction d'une habitation de type familial comprenant 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que le projet de règlement n° 2579 soit adopté tel que présenté par le greffier et qu'une assemblée de consultation publique soit tenue par ce conseil le 22 avril 2024 à compter de 18 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-04-232 Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2578 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 afin d'inclure des dispositions particulières pour les zones H-01-40 et H-01-250, de modifier la grille des spécifications pour ces zones de manière à permettre la construction d'une habitation de 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin, de permettre l'agrandissement des habitations du 3020 et 3030, boulevard de Tracy, et d'apporter un ajustement à l'article 409 de ce règlement »

M. Jocelyn Mondou dépose le projet de règlement n° 2578 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 afin d'inclure des dispositions particulières pour les zones H-01-40 et H-01-250, de modifier la grille des spécifications pour ces zones de manière à permettre la construction d'une habitation de 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin, de permettre l'agrandissement des habitations du 3020 et 3030, boulevard de Tracy, et d'apporter un ajustement à l'article 409 de ce règlement », donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil, après qu'il eut été approuvé par les personnes habiles à voter des secteurs concernés, et précise que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation.

2024-04-233 Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2579 « Concernant une modification au Règlement de lotissement n° 2223 afin d'ajouter l'article 45.0.2 établissant des dispositions particulières pour la zone H-01-40 dans le but de permettre la construction d'une habitation de type familial comprenant 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de règlement n° 2579 « Concernant une modification au Règlement de lotissement n° 2223 afin d'ajouter l'article 45.0.2 établissant des dispositions particulières pour la zone H-01-40 dans le but de permettre la construction d'une habitation de type familial comprenant 40 logements au 7100-7300, route Marie-Victorin », donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil et précise que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public pour consultation.

2024-04-234 Avis de motion pour l'adoption du Règlement n° 2580 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir »

M. Stéphane Béland dépose le projet de règlement n° 2580 « Concernant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation de pouvoir », donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil et précise que des copies de ce projet de règlement sont à la disposition du public.

2024-04-235 Adoption du Règlement n° 2572 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil »

CONSIDÉRANT qu'à la suite de son adoption par le conseil le 18 mars 2024, le second projet de règlement n° 2572 n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum dans les huit jours qui ont suivi la parution d'un avis public à cet effet sur le site Web de la Ville le 19 mars 2024,

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement n° 2572 lors de la séance extraordinaire du 18 mars 2024 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Stéphane Béland, que le Règlement n° 2572 « Concernant des modifications au Règlement de zonage n° 2222 dans le but d'appliquer des demandes de modifications réglementaires ayant déjà fait l'objet d'une approbation par le conseil » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2024-04-236

Adoption du Règlement n° 2573 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but de modifier pour la zone H-01-255 la superficie minimale d'un terrain exigée où s'exerce un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial (h1) » comprenant de 30 à 40 logements »

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de sa séance extraordinaire du 26 février 2024, adoptait la résolution n° 2024-02-132 afin d'adopter le projet de règlement n° 2573,

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement a été soumis à une assemblée de consultation publique tenue par ce conseil le 11 mars 2024 à compter de 18 h 30,

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement n° 2573 lors de la séance ordinaire du 11 mars 2024 et de l'avis de motion donné à cette même séance,

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de ce règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance,

CONSIDÉRANT que des copies de ce règlement sont à la disposition du public pour consultation depuis le début de la séance,

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture par le greffier,

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés par le greffier,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le Règlement n° 2573 « Concernant des modifications au Règlement de lotissement n° 2223 dans le but de modifier pour la zone H-01-255 la superficie minimale d'un terrain exigée où s'exerce un usage de la catégorie d'usages « Habitation de type familial (h1) » comprenant de 30 à 40 logements » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire